

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 FEVRIER 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Restructuration du
terrain de football de la
Colline – Lancement
d’un marché négocié –
Demandes de
subventions**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 09 février 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 février 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 février 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services

François LANSIART

L'an deux mille sept, le 8 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er février deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER*, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Mme CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS*, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 07 A 00, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 A 01-02)

*Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 A 00, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 A 01)

Avait donné procuration :

Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC

Etait absente et excusée :

Madame ALLARD

Secrétaire de Séance :

Madame ROUGNON

N° DE DOSSIER : 07 A 15

OBJET : RESTRUCTURATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE LA COLLINE -
LANCEMENT D'UN MARCHÉ NEGOCIE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Monsieur CHARREAU

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le terrain de la Colline a été créé en 1998 pour accueillir la pratique du football libre au Bel Air. Depuis, la fréquentation des associations locales a augmenté très rapidement ; en particulier, le Football Club de Saint-Germain a connu un développement remarquable et compte aujourd'hui 270 licenciés ; le terrain accueille aussi les pompiers, la Soucoupe, des sections sportives du Lycée International, des associations locales, ainsi que le collège des Hauts-Grillet en journée.

L'éclairage a été installé en 2002 et divers aménagements ont été réalisés les années suivantes. Mais le terrain en stabilisé offre des conditions de jeu médiocres et le gymnase du COSOM ne propose pas les locaux et vestiaires indispensables à la pratique du football en club.

Pour accompagner le développement du football dans ce quartier, il a été décidé de transformer le terrain de la Colline. Une première phase permettra la réalisation d'un terrain synthétique du même type que les terrains du stade George Lefèvre, et une seconde phase celle d'une tribune couverte de 150 places ainsi qu'un agrandissement du COSOM pour les locaux de réunion et vestiaires.

Pour le terrain synthétique, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 800 000 € T.T.C.. Le marché sera passé en deux lots, un lot pour le terrain et son revêtement et un lot pour les clôtures, filets pare-ballons et portails d'accès. Les travaux démarreront à la fin du mois de juin 2007 pour une durée de trois mois. La livraison des installations est donc prévue à la fin du mois de septembre 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement d'un marché négocié pour la restructuration du terrain de football de la Colline ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à :
 - solliciter l'attribution de subventions au taux maximum auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Fédération Française de Football,
 - signer tous les documents se rapportant à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS